

cher de l'étable en arrière des vaches. Ces trous donnaient passage à l'urine qui se perdait ainsi dans le sol. Mon premier soin, comme de juste, fut d'intercaler une auge de 9 pouces sur 10, en arrière de mes vaches, dans le plancher. Tous les étés, dans la sécheresse, je fais ma provision de terre noire qui, placée sous une remise, doit passer par les auges pendant l'hiver. La valeur et la quantité de mon fumier ont plus que doublé. Je ne perds pas une goutte d'urine. Le système à terre sèche est employé partout chez moi, dans ma maison comme dans mes bâtiments de ferme."

La pratique de cet éminent agriculteur devrait être généralisée. Ce n'est plus ici une simple théorie, c'est une pratique excellente suivie par un homme haut placé dans notre monde agricole et qui s'y entend dans la manière de rendre le sol productif.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Saint Père a tenu, le 23 Décembre dernier, un consistoire en présence de 22 cardinaux. Il y a prononcé une allocution dans laquelle il passe en revue les persécutions dont l'Eglise de Jésus-Christ souffre dans les différents pays de la terre, condamne les agissements des puissances européennes, félicite l'épiscopat et le clergé catholiques de la constance infatigable qu'ils déploient, d'accord avec les peuples, pour défendre les droits de l'Eglise et les engage à se tenir unis pour combattre l'iniquité.

Comme une analyse de cette admirable allocution serait nécessairement incomplète et ne rendrait qu'imparfaitement les hautes pensées de l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire intégralement :

" Vénérables frères,

" Le Dieu juste et plein de miséricorde, dont les jugements sont impénétrables et les voies insondables, continue de permettre que ce siège apostolique et avec lui l'Eglise toute entière gémissent sous le coup des ravages d'une longue et cruelle persécution. Non-seulement rien n'est changé dans la situation qui nous est faite à nous et à vous par l'occupation de nos provinces, mais cette situation s'est aggravée tous les jours, surtout depuis que cette auguste ville de Rome a été, il y a déjà plus de deux ans, soustraite à notre gouvernement paternel.

" Or, une expérience constante a prouvé combien, au commencement de cette persécution soulevée par les manœuvres de sectes impies, continuée depuis et aggravée par leurs disciples devenues maîtres du pouvoir, nous avions raison, lorsqu'à plusieurs reprises, soit dans nos allocutions, soit dans nos lettres apostoliques, nous affirmions hautement que l'ardeur avec laquelle on combattait les droits suprêmes de notre souveraineté temporelle n'avait qu'un but : frayer le chemin pour abolir, si s'était possible, le pouvoir spirituel dont les successeurs de Pierre sont investis, et détruire, avec l'Eglise catholique le nom même de Jésus-Christ, qui vit et règne en elle. La preuve en a été maintes fois et clairement fournie par les attentats du gouvernement subalpin, mais surtout par ces lois iniques au moyen desquelles d'une part, les clercs ont été arrachés aux autels, dépourvus de leur immunité et soumis au service militaire, d'autre part les évêques ont été dépossédés de la charge qui les établit instituteurs de la jeunesse, et en certains endroits ont même vu leurs séminaires enlevés de leurs mains.

" Bien plus. Nous avons aujourd'hui une preuve encore plus éclatante de ces desseins pervers. Car, dans cette ville, sous nos yeux, après avoir troublé, ou même violemment expulsé de leur propre habitation plusieurs congrégations

religieuses, après avoir chargé les biens de l'Eglise d'impôts écrasants, et les avoir soumis au caprice de l'autorité civile, voici qu'on présente au corps législatif, comme ils disent, une loi toute semblable à celle qui a été successivement appliquée dans les autres parties de l'Italie, nonobstant les déclarations que nous avons faites, et les graves condamnations que nous avons portées ; et cela, de façon à amener l'extinction des congrégations religieuses dans ce centre de l'Eglise catholique, la confiscation des biens de l'Eglise et leur mise aux enchères au profit du Trésor.

" Or, une telle loi, si tant est que l'on puisse honnêtement donner ce nom à une entreprise que réprouvent également le droit naturel, le droit divin et le droit social, apparaît inique encore et plus funeste à Rome et aux provinces circonvoisines. En effet, elle blesse plus vivement et plus profondément le droit en s'attachant aux possessions de l'Eglise universelle ; elle cherche à tarir dans sa source la vraie civilisation, cette civilisation que les congrégations religieuses, au prix d'un labeur sans égal et avec une constance et une longanimité sans exemple, ont non-seulement développée et perfectionnée dans nos contrées, mais qu'elles ont portée et qu'elles portent tous les jours aux nations étrangères et même parmi les sauvages, sans que ni difficultés, ni tracasseries, ni même le péril de mort puissent les en détourner ; enfin, cette loi viole plus spécialement encore les droits et les obligations de notre apostolat, car le jour où les congrégations religieuses seront détruites ou presque anéanties, le jour où le clergé séculier sera réduit à rien par suite de la misère qu'on lui impose et de la conscription à laquelle on le soumet, non-seulement il manquera, ici comme ailleurs, de prêtres pour rompre aux fidèles le pain de la parole de Dieu, pour administrer les sacrements, pour instruire la jeunesse et la prémunir contre les embûches qu'on lui dresse journellement, mais le pontife romain sera lui-même privé des secours dont il a si grand besoin, comme maître et comme pasteur universel, pour le gouvernement de toute l'Eglise ; l'Eglise romaine, à son tour, sera dépouillée de ses biens assemblés ici et constitués dans ce centre d'unité plus encore par les largesses des catholiques du monde entier que par les donations de nos prédécesseurs. Et ainsi, les ressources qui avaient été fondées pour l'usage et l'accroissement de l'Eglise universelle, deviendront un trésor d'impiété aux mains de ses ennemis.

" C'est pourquoi, aussitôt que nous eûmes appris qu'un des ministres du gouvernement subalpin avait saisi le corps législatif du projet qu'il avait dessein de lui soumettre à ce sujet, nous en dénonçâmes le caractère monstrueux dans notre lettre du 10 juin de la présente année, adressée à notre cardinal secrétaire d'Etat, et par cette lettre nous lui mandâmes de faire connaître ce nouveau péril et les autres persécutions que nous souffrons aux représentants des puissances près de ce Saint Siège. Mais, puisque cette loi dont on nous menaçait alors vient d'être présentée, la charge de notre apostolat exige impérieusement que nous renouvelions devant vous et à la face de l'Eglise universelle, nos protestations antérieures, et c'est ce que nous faisons ici.

" En conséquence, au nom de Jésus-Christ, dont nous sommes le représentant sur la terre, nous chargeons de notre exécration ce monstrueux attentat, en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, et par notre autorité, nous condamnons ce projet, ainsi que toute proposition de loi par laquelle on s'arrogerait le pouvoir de tourmenter, de persécuter, d'amoindrir ou de supprimer les congrégations religieuses à Rome et dans les provinces circonvoisines, ou d'y priver l'Eglise de ses biens, en les attribuant au fisco ou les